ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2024)

Commission		
Gouvernement		
Adopté		
	AMENDEMENT	

présenté par Mme Rabault

ARTICLE 2

À l'alinéa 9, substituer au mot :

« précédent »

les mots:

« de l'année précédente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.

N º 78